



PREFECTURE DE LA REGION
D'ÎLE-DE-FRANCE



Conseil Régional
d'Île-de-France

CONSEIL SCIENTIFIQUE RÉGIONAL DU PATRIMOINE NATUREL DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE

Avis du 27 septembre 2018

Dossier d'avant-projet de création de la réserve naturelle nationale des « Étangs et rigoles du Roi Soleil »

Avis du CSRPN d'Île-de-France
Adopté à l'unanimité

Suite à la présentation de l'avant-projet de création de la réserve naturelle nationale des « Étangs et rigoles du Roi Soleil » par le Syndicat mixte d'aménagement et de gestion des étangs et rigoles (SMAGER) lors de la séance plénière du 27 septembre 2018, le CSRPN émet l'avis suivant :

Le Conseil scientifique régional du patrimoine naturel (CSRPN) note qu'il s'agit du seul dossier de réserve naturelle nationale avec ce degré d'avancement en Île-de-France.

Il souligne la qualité du dossier présenté. Les données s'appuient sur un diagnostic précis de la faune et de la flore. Il félicite les membres du SMAGER pour le travail effectué qui intègre tous les acteurs du territoire.

Le CSRPN se satisfait du périmètre retenu pour la future réserve, qui est le résultat d'un compromis. Toutefois, il n'exclut pas le fait de voir à long

terme cet espace s'agrandir afin d'intégrer les enjeux, aujourd'hui secondaires, des territoires voisins.

Le CSRPN relève que l'acceptation de ce projet par les acteurs locaux crée une dynamique favorable à l'adoption de ce dossier que le conseil souhaite voir aboutir dans les plus brefs délais.

Le CSRPN, à l'unanimité, rend un avis favorable à l'avant-projet de création de la réserve naturelle nationale des « Étangs et rigoles du Roi Soleil ».

Le Président du Conseil scientifique régional
du patrimoine naturel d'Île-de-France

David Laloi

Signé